

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du LUNDI 27 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Les Souscripteurs de l'ancienne *Gazette Universelle*, dont l'abonnement commençoit au 1^{er}. Février 1792 pour un an, & au 1^{er}. Août dernier pour six mois, continueront de recevoir cette Feuille jusqu'au 5 Avril prochain. Il leur sera expédié incessamment, ainsi qu'à ceux dont l'abonnement finissoit les 1^{er}. Décembre & Janvier derniers, le précis de tous les évènements qui se sont passés en Europe, depuis le 10 Août jusqu'au 15 Novembre suivant. — Les Souscripteurs des *Nouvelles Politiques*, du 1^{er}. Janvier, pour trois mois, sont prévenus que leur abonnement expirera le 1^{er}. Avril prochain. — Les uns & les autres sont invités à renouveler au plutôt, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisse particulières, ni les lettres non-affranchies.

INDES OCCIDENTALES.

Seconde lettre écrite de Saint-Vincent, le 26 janvier.

HIER les vaisseaux de S. M. *la Providence*, capitaine Bligh, & *l'Assistance*, lieutenant Portlock, arrivèrent d'Othaïti avec les plantes de l'arbre-à-pain; ils ont achevé ce long voyage dans le court espace de dix-huit mois. Le nombre des plantes qu'ils ont débarquées ici pour être distribuées dans les autres Antilles angloises est de trois cents. Le reste des plantes, en égal nombre, est destiné pour la Jamaïque, où le capitaine Bligh ira incessamment, pour faire ensuite voile pour l'Angleterre. Outre l'arbre-à-pain, l'utilité de cette expédition sera d'enrichir aussi les îles, & ensuite l'Europe, d'un grand nombre d'autres plantes qui produisent des fruits délicieux. Le capitaine Bligh a aussi à bord de *la Providence* deux naturels d'Othaïti, qu'il amène en Angleterre avec lui. — Le capitaine Bligh est allé & est revenu par le cap de Bonne-Espérance. Dans son retour, il a passé à Timor, & a traversé le premier détroit qui est entre la Nouvelle-Guinée & la Nouvelle-Hollande, qu'il a appelé le détroit de *la Providence*. Ce passage est extrêmement dangereux, rempli de bas-fonds, de rochers & de petites îles. *La Providence* & *l'Assistance* y ont été plusieurs fois dans le danger imminent de périr; elles ont mis 21 jours à passer ce détroit, quoiqu'on puisse parcourir en deux jours une pareille distance en pleine mer. Elles ne faisoient que cinq milles par jour, & perdirent plusieurs ancres. Quelques-unes des îles du détroit sont habitées. Les Anglois voulurent communiquer avec les habitans, qui montrèrent d'abord des dispositions amicales; mais tout-à-coup un grand nombre de canots vint entourer *l'Assistance*, & fit pleuvoir sur ce vaisseau une nuée de fleches qui tuèrent un homme & en blessèrent deux autres dangereusement. Ils se retirèrent avec précipitation lorsque *la Providence* fit feu sur eux, renversa un canot, & tua plusieurs de ces sauvages. C'est dans ce détroit que *la Pandore* s'est perdue. On croit aussi que M. de la Peyrouse y a péri. — *La Providence* a pris sur son bord une partie de l'équipage du vaisseau *la Marilde*, qui avoit fait naufrage dans la mer du Sud, & avoit gagné Othaïti dans des chaloupes. — Un seul

homme est mort de maladie dans ce long voyage de *la Providence* & de *l'Assistance*.

AUTRICHE.

De Vienne, le 6 mars.

(Extrait de la gazette de Francfort.)

Les troupes qui ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher vers le Rhin, seront divisées en deux corps, dont l'un sera commandé par le baron de Terré, & l'autre par le comte de Kinské. Ces troupes se rassembleront d'abord dans la Bohême & dans l'Autriche-Inférieure: elles reprendront ensuite leur marche au premier commandement.

Le premier de ce mois, l'énorme transport de la grosse artillerie de siège, qui se rend à l'armée, a commencé à défilier depuis Burgthor jusqu'à Linien. Le chemin étoit rempli de charriots: pendant plus de deux heures, il a passé 80 pièces de 24, 60 de 18, 100 caisses à bombes & 200 obus; il a passé ensuite 126 charriots chargés de munitions. Les compagnies d'artillerie suivoient la marche.

ANGLETERRE.

De Londres, le 19 mars.

Le bill proposé par le procureur-général, pour prévenir toute correspondance coupable de trahison, n'est qu'une nouvelle addition de la proclamation; c'est un moyen d'agiter l'esprit du peuple par les insinuations contenues dans de pareilles mesures, & de l'entretenir dans la fautive idée que le royaume est rempli de complots & de conspirations. Cependant, malgré toute l'activité des espions de la trésorerie, on n'a pu encore faire la moindre découverte qui donnât une espèce de réalité à ce phantôme.

On s'attend que bientôt on présentera un bill au parlement, pour traiter comme traitres tous ceux qui apprendront la langue françoise.

M. Hope, le plus riche banquier de l'Europe, a placé 400 mille liv. sterlings dans les fonds d'Angleterre: c'est ce qui a fait, pendant quelque tems, hausser les effets. Il est prouvé que M. Hope a meilleure opinion de nos fonds que de notre alliance avec les Hollandois.

Dans les quatre dernières gazettes de la cour, on a annoncé cinquante banqueroutes. En supposant que ces faillites, l'une portant l'autre, ne soient que de 4,000 liv. sterling, ce qui est un calcul beaucoup trop modéré, la somme pour laquelle on manque est d'un demi-million. C'est un sujet bien triste de réflexion, sur-tout lorsque l'on considère que nous ne sommes qu'au commencement de la guerre.

Sir James Murray arriva le 16 à Londres du continent; il avoit quitté le roi de Prusse peu de jours auparavant: l'armée prussienne n'étoit pas encore en marche, & on ne s'attendoit pas qu'elle entrât en campagne avant la fin du mois. Ce rapport donne de la vraisemblance au bruit qui s'est répandu hier. On dit que le lord Auckland, par ses dernières dépêches, l'instruit que les Prussiens lui ont déclaré qu'ils ne continueroient pas les opérations de la campagne avant d'être assurés que l'Angleterre se réunit sincèrement à la coalition, pour rétablir le trône de France & pour les autres objets connus que se sont proposés les trois hautes puissances contractantes. Ces objets connus sont un mystère; mais il est très-probable qu'il est question du nouveau partage de la Pologne, & du démembrement de quelques provinces de la France.

Avant-hier, le premier lieutenant de la frégate le *Phaëton* est arrivé à l'amirauté, pour donner l'important avis qu'une escadre française, forte de sept vaisseaux de ligne & de trois frégates, avoit mis à la voile de Brest, & faisoit voile pour les Indes Occidentales. Hier M. Bertie, capitaine de l'*Edgar*, vaisseau de 74 canons, qui étoit rentré la veille dans le port de Portsmouth, est arrivé aussi à l'amirauté. On croit qu'il a apporté la nouvelle que l'escadre française est déjà dans le canal.

Des ordres ont été envoyés au contre-amiral Gardner de différer son voyage. Si des vents contraires ne l'avoient retenu plusieurs jours à Spithéad, il est probable qu'il auroit été rencontré par les Français, & qu'il auroit perdu le riche convoi qui est sous son escorte. On croit que le lord Hood va partir pour Portsmouth, & que les Anglois sortiront avec des forces supérieures à celles des Français. Le *Saint-Georges*, de 98, commandé par le contre-amiral Gell, devoit accompagner l'escadre du contre-amiral Gardner jusqu'au cap Finistère, & aller ensuite à Gibraltar, pour y attendre la flotte de l'amiral Hood.

On a ouvert des souscriptions dans plusieurs endroits, pour secourir les familles des citoyens qui combattent pour leur patrie. Quand la guerre est commencée, disent les Anglois, il n'est plus tems d'examiner s'il convenoit de la faire; il ne s'agit plus que d'employer tous les moyens pour avoir des succès & faire une paix avantageuse. Ces souscriptions font tort à celles qui fournissoient aux ecclésiastiques français les moyens de subsister. Cependant on espère que l'exemple du clergé anglican, qui a versé libéralement des fonds dans la caisse des souscriptions, ranimera le zèle languissant d'une charité si bien placée.

Dans le conseil de la commune, tenu le 16, un membre proposa que la commune donnât une somme de cent guinées à la souscription qu'on a formée pour accorder une prime aux capitaines qui prendront des corsaires français.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE L'ISLE ET VILAINE.

Extrait d'une lettre de Rennes, du 5 mars.

Deux colonnes de paylans parcourent les districts circonvoisins, les armes à la main. Blain a été incendié; le curé & quelques administrateurs ont été massacrés. De-là ils ont été canonner Nozé: à présent deux colonnes de 5 mille hommes

chacune se portent, l'une sur Châteaubriand, & l'autre sur Bain. Vannes & ses environs sont en insurrection, ainsi que Mordel, Cesson & Croasson. La municipalité de Pontivi a été massacrée.

Autre lettre de Rennes, même date.

Nous sommes ici dans les alarmes & dans la douleur: deux colonnes de paylans, égarés par des aristocrates, parcourent, les armes à la main, les districts circonvoisins; ils ont incendié Blain, massacré le curé & quelques administrateurs; ils ont marché sur Nozé, qu'ils ont canonné. Ils se sont divisés en deux colonnes de 5 mille hommes; l'une a dû marcher vers Châteaubriand; l'autre se dirige sur Bain, qui nous a demandé du secours. Nous y avons envoyé 600 hommes, avec deux pièces de canon, & un administrateur. Redon est menacé par ces brigands, & nous demande du secours. Un courrier arriva hier au soir au département, & annonça que Vannes & ses environs étoient en insurrection. Mordel & Cesson sont aussi très-agités; la scène a été déjà très-ensanglantée à Cesson. Il y a eu à Laval des mouvemens très-alarmans; on a envoyé de la force armée de Nantes à Croasson, où il y a eu aussi une insurrection.

P. S. J'apprends à l'instant que Pontivi a été attaqué, & la municipalité massacrée.

Selon les lettres de Saumur, cette ville est assiégée par une forte armée, ayant artillerie & cavalerie. On craint qu'elle ne coupe le pont qui se trouve sur la Loire.

Des forces considérables & 53 pièces de canon marchent vers Angers contre ces rebelles. Les généraux ont ordre de ne répondre aux conspirateurs qu'à coups de canons, & de ne poser les armes qu'après les avoir tous exterminés.

Un passage de cette lettre adoucit nos amertumes. Il y est dit qu'on a envoyé de la force armée de Nantes à Croasson, où il y a eu aussi une insurrection. Nantes ne seroit donc pas, comme on nous l'a dit, au pouvoir des révolutionnaires. On craignoit même que cette ville ne se fût concertée avec les émigrés de Jersey, Gernesey, & ceux qui sont en Angleterre. On craignoit que des bâtimens Anglois ne les y eussent transportés avec des forces suffisantes pour les y soutenir. On publioit que l'insurrection gagneroit rapidement toutes les villes sur la Loire, & que Paris, perdant tout-à-coup sa communication avec le midi, seroit obligé d'accéder à cette ligue.

La lettre des commissaires de la convention pour la défense des ports peut jeter quelques lumières sur notre situation.

» Nous vous rendons compte des opérations du général Marcé contre les rebelles des départemens de la Vendée, des Deux Sevres, de la Loire inférieure. — Hier, entre les paroisses de Chantonnay & Saint-Vincent, ils ont osé attaquer l'armée de la république, forte de 1300 hommes & de sept pièces de campagne. La valeur de nos frères d'armes, la bonne conduite des chefs, ont bientôt mis en fuite les séditieux, qui ont laissé cent des leurs sur la place; de notre côté il y a eu deux officiers & un cavalier blessés. Le général Marcé ayant reçu un renfort de mille hommes, doit poursuivre & combattre l'ennemi jusqu'aux portes de Nantes, dont les communications sont encore interceptées avec la Rochelle.

» Malgré que les défenseurs de la liberté soient sûrs de la victoire, en combattant les fatigues, les prêtres & les émigrés, nous devons vous instruire que cette conjuration paroît avoir des embrâlemens très-étendus, & que le nombre des scélérats qui voudroient porter le désordre dans tous les départemens, doit être grand; car d'après les dépêches qui nous viennent, il est probable qu'ils ont attaqué plusieurs

points à la fois. La ville de Cholet a éprouvé leur fureur : nous prenons toutes les mesures pour rassembler des forces capables de balayer tous ces scélérats».

De Paris, le 25 mars.

L'escadre aux ordres du capitaine Duval, sortie depuis quinze jours de la rade de Brest, vient d'y rentrer dans ce moment ; elle a éprouvé un coup de vent terrible qui l'a empêchée de tenir plus long-tems.

Un navire parti du Cap le 2 février, & arrivé à Bordeaux le 16 mars, annonce le retour de la paix, de l'ordre, & des negres aux travaux dans toutes les parties du nord.

Suite de l'extrait de la lettre du contre-amiral Truguet au ministre de la marine,

» Le 2 février, le convoi paroît, la joie éclate sur tous les vaisseaux, & à l'instant toutes les peines passées sont oubliées.....

» Je reçois de par-tout des députations qui, au nom des troupes, me demandent le débarquement. Tout mon embarras est de contenir les élans du courage, & la fureur de la vengeance contre des traîtres qui avoient violé envers nous les droits les plus sacrés des nations.....

» Les marins plus calmes éprouvoient la même aideur, mais avec la ferme résolution de ne jamais se démentir.....

Ici le contre-amiral rend compte au ministre de son projet d'attaque, des moyens d'exécution qu'il avoit en main, & de toutes les précautions qu'il avoit prises pour s'assurer le succès. Il continue en ces termes :

» Le tems paroissant enfin se mettre au beau, j'appareillai avec les vaisseaux de guerre & les navires du convoi qui étoient chargés des troupes, & je fus mouiller dans la rade de Saint-Elie. Je fis placer trois frégates extrêmement près de la côte pour battre la cavalerie qui pouvoit se réunir vers le lieu du débarquement. En effet, elle s'y rassembla ; mais leur artillerie les mit bientôt en déroute & en fuite...

» Le 15, jour destiné pour l'attaque générale, les vaisseaux & bombardes semblerent au point du jour, chacun devant le point qui lui étoit destiné, & le feu commença de toutes parts. L'armée se mit en marche à huit heures du matin, au bruit de cette bruyante & imposante canonnade : elle avoit débarqué avec trois jours de vivres ; le soldat en avoit par conséquent pour deux jours encore, & le camp se trouvoit placé auprès d'un ruisseau dont l'eau étoit assez bonne.

» Voici l'époque où quelques lâches qui ont fui, ont osé m'accuser d'imprévoyance sur l'approvisionnement des munitions de guerre & de bouche.....

» Dans la nuit, nos chaloupes mouillées le long du rivage entendent une fusillade. & peu après, celles qui étoient le plus à l'est, & qui apperçurent la marche précipitée de nos troupes, se rendirent à bord de la frégate la *Junon* ; les autres, plus à l'ouest, attendirent le jour, & ne voyant plus alors notre armée sur le rivage, mais les Sardes toujours maîtres de Saint-Elie, elles appareillèrent & revinrent à leurs bords respectifs.

» Mon projet étoit, au point du jour, d'appareiller & de revenir avec tous les navires du convoi dans la rade de Cagliari, le vent paroissant souffler au sud-est. A trois heures du matin, j'apprends par un officier d'une de nos frégates, que notre armée est en déroute, qu'elle est revenue au même rivage, & qu'elle demande à grands cris à se rembarquer.

» Quel coup de foudre !... Ignorant les vrais détails, & croyant à l'exagération de son rapport inconcevable, j'en-

voyai à l'instant dire au général par ce même officier, qu'il me paroïssoit prudent de se retrancher pour attendre les traineurs, ainsi que les blessés, & que j'allois au point du jour faire toutes les dispositions nécessaires pour le secourir.....

Voici un effet de la terreur qu'on ne sauroit concevoir ; on repouffe de terre les vivres que j'envoie, & l'on répond avec les cri, les plus lamentables : nous ne voulons pas de vivres, nous voulons nous rembarquer. En vain les officiers, commandant les chaloupes, représentent à ces opposans insensés, que dans le moment la mer qui brise sur la plage ne permet pas leur rembarquement, que bientôt le tems peut changer ; mais qu'en attendant ils doivent recevoir les vivres qu'on leur envoie. Même réponse : nous ne voulons pas de vivres, nous voulons nous rembarquer. Ces officiers viennent à mon bord ; je les renvoie encore à terre ; j'écris au général, j'écris aux troupes, je les conjure de ne pas perdre courage, que bientôt le tems changera, & qu'ils doivent recevoir des vivres ; que s'ils les refusent encore, je ne serai plus à tems dans quelques heures de leur en envoyer. *Mêmes refus, mêmes réponses.* On couchoit en joue nos chaloupes, on cherchoit à se précipiter sur elles au risque de faire périr soldats & marins ; & telle étoit la crainte dont ils étoient frappés, qu'ils refusoient des vivres, pour ôter à leur chef tout motif d'un nouvel ordre d'aller sur l'ennemi.....

(La suite à demain).

COMMUNE DE PARIS.

Du 23 mars.

Un membre a demandé que la commission des passe-ports fût autorisée délivrer des *duplicata* à ceux qui, sortis de France avec leurs papiers en règle, ne peuvent y rentrer aujourd'hui qu'en justifiant d'un nouvel ordre de leur municipalité ; il a observé que cette mesure étoit d'autant plus urgente, qu'une infinité de François étoient retenus à Calais, faute d'exhiber ce double. Réal a combattu l'avis du préopinant, & en a fait sentir les dangers relativement aux émigrés, sur sa réquisition, l'ordre du jour a été adopté.

L'administration de police s'est présentée ensuite pour rendre le compte qu'on exigeoit d'elle : il résulte, de l'aveu même de ses membres, que la désorganisation de ses bureaux est à son comble ; de violentes sorties ont été dirigées contre quelques-unes de ses opérations. Sur le réquisitoire de Chaumet, le conseil a arrêté que l'administration, les bureaux & les agens de police seroient renouvelés & réorganisés, dans le plus bref délai.

Une section est venue inviter le conseil de faire part aux 48 sections de l'adresse des Marseillois aux Parisiens : elle n'a rien préjugé sur les principes développés dans son contenu ; elle a seulement attribué ce qui s'y trouvoit de trop fort, au patriotisme brûlant des têtes méridionales. Le conseil a passé à l'ordre du jour, motivé sur ce que l'adresse ne lui étoit pas parvenue officiellement.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Jean-de-Bry.)

Supplément à la séance du samedi 23 mars.

Le ministre de la guerre écrit que 3696 volontaires ont sorti de Paris pour défendre la patrie. — Le contingent de la section du Pont-Neuf est parti ; chaque volontaire a reçu 50 liv. de gratification. — Le département d'Eure & Loire envoie 800 hommes à la poursuite des rebelles dans le département des Deux-Sevres.

Sur un rapport du comité diplomatique, la convention décrète la réunion de 60 communes de la Belgique : — la

87^e. département, formé par le pays de Forentruy, s'appellera le *Mont-Terrible*.

Un décret met à la disposition du ministre de la marine un fonds de 70 millions pour les frais d'armemens.

Plusieurs prêtres, curés ou vicaires, sont devenus militaires par l'effet du tirage; on craint qu'ils ne soient de très-mauvais soldats; on craint encore davantage que les élections nécessitées pour leur remplacement, ne servent de prétexte aux fanatiques pour exciter le désordre: ces deux motifs déterminent la convention à excepter de la loi du recrutement les prêtres fonctionnaires. — Les autres prêtres, frères lais & convers, qui n'ont pas juré attachement à la liberté & à l'égalité, seront déportés, comme nous l'avons dit hier; l'île S. Vincent sera le lieu de réunion de tous ces réfractaires.

On décrète, sur le rapport d'Osselin, plusieurs articles faisant suite de la loi contre les émigrés.

Séance du dimanche 24 mars.

Le maire d'Orléans écrit que la tranquillité est rétablie dans cette ville; il demande le rapport du décret qui ordonne l'arrestation des officiers municipaux, & provoque contre lui seul toute la responsabilité du malheureux événement dont Léonard Bourdon a failli être la victime. — Isnard observe que les commissaires extraordinaires chargés de se transporter à Orléans ne sont pas partis encore; il propose de leur enjoindre de partir sur-le-champ. — Boyer-Fonfrede représente que le départ de ces commissaires devient inutile, attendu le rétablissement du calme à Orléans; il demande qu'avant de rien décider, l'on entende le rapport de Tallien.

Un moment après, Tallien monte à la tribune, & dit qu'ayant appris à Nevers que les nouveaux commissaires chargés d'aller à Orléans ne s'y étoient pas rendus, il y étoit allé avec son collègue, & qu'ils avoient mis à exécution le décret de la convention; la municipalité a été remplacée par une autre, qui a été installée, ayant-hier au soir, sans trouble. La partie de la garde nationale de service à l'hôtel-de-ville le jour de l'assassinat, a été désarmée, & plusieurs rebelles ont été mis en prison. Léonard Bourdon est hors de danger. Cinq mille hommes du département du Loiret partent pour attaquer les rebelles de la Vendée. — D'après le rapport de Tallien, la convention rapporte le décret qui a déclaré la ville d'Orléans en état de rébellion, & les nouveaux commissaires sont dispensés de leur mission.

Les administrateurs du département de la Loire inférieure écrivent, en date du 19, que les rebelles, au nombre de 40 mille, bloquent la ville de Nantes, après avoir dévasté les districts environnans: la garde nationale, pleine de zèle & de courage, fait bonne contenance; mais il faut se hâter de lui porter des secours: les administrateurs jurent que, quels que soient les événemens, ils sauront mourir pour la liberté, & qu'à leur dernier soupir ils crieront encore: *vive la république*. Ils envoient la copie de la capitulation accordée par les rebelles aux habitans de Saint-Etienne de Montluc, le 14 de ce mois: une capitulation semblable a été proposée aux Nantois par un nommé *Baudin de la Perrière*, l'un des contre-révolutionnaires; les clauses en sont spécieusement favorables aux propriétaires & aux habitans des campagnes que ces scélérats tâchent ainsi d'attirer dans leur parti.

Le ministre de la guerre écrit que le général Vertheuil, qui étoit hier à Tours, se porte vers Saumur; le général Berruyer, qui devoit se tenir à Orléans, se dirigera vers Lyon; & le général Labourdonnaie pressera les rebelles par leur gauche. Ces mesures, en maintenant la tranquillité dans

l'intérieur, extirperont les espérances des ennemis du deliort.

Les commissaires de la convention à la Rochelle, envoient quelques détails sur l'échec causé par l'impéritie du général Marcé; ils ont fait mettre en arrestation ce général, qui sera traduit devant une cour martiale.

On entend la lecture d'une lettre particulière de Nantes, en date du 21: un grand nombre d'habitans des campagnes, conduits par des chefs contre-révolutionnaires, investissent cette ville de toutes parts; la garde nationale a fait une sortie, dimanche dernier; elle a attaqué l'ennemi, sur trois colonnes, l'a repoussé, & lui a tué un grand nombre d'hommes; les rebelles ont voulu se retrancher à Ancenis; on les a sommés de se rendre; ils ont voulu capituler, mais ils exigeoient le rétablissement de la royauté & des anciens privilèges: ils ont cherché à se sauver dans des bateaux; on les a chargés à mitraille, on leur a tué encore beaucoup de monde; on croit qu'un de leurs chefs est au nombre des morts. Bientôt les communications avec Paris seront rétablies: les administrateurs ont arrêté qu'une cour martiale seroit à la suite de la force armée, pour juger les rebelles pris les armes à la main. — La convention, en approuvant cette mesure, déclare que la ville de Nantes a bien mérité de la patrie.

Les commissaires de la convention dans la Belgique, envoient trois arrêtés qu'ils viennent de prendre, & dont voici les motifs & le but:

1^o. La désorganisation faisant des ravages dans l'armée, Danton se rendra à Paris, pour exposer au comité de défense & à la convention la situation des choses, & se concerter pour les mesures à prendre: Lacroix restera au quartier-général, conférera avec les états-majors, & correspondra avec les autres commissaires: Gossuin & Merlin se tiendront à Gand, à Bruges, à Bruxelles: Truilhard & Robert seront à Mons, à Tournay.

2^o. Miranda, paroissant être aussi prévenu que Stingham & Lanoue, décrets d'accusation, ce général se rendra à la barre de la convention pour y rendre compte de sa conduite; Dumouriez pourvoira à son remplacement.

3^o. Danton & Lacroix ont trouvé sur la route de Louvain à Bruxelles, le 73^e. régiment & un grand nombre de volontaires; ils ont demandé au chef l'exhibition de l'ordre qui le faisoit marcher vers Bruxelles: sur sa réponse négative, ils lui ont enjoint de se rendre au bureau de la commission; & il n'a pas obéi à cette injonction. Les commissaires le suspendent, lui ordonnent de partir pour Paris, afin de rendre compte de sa conduite au conseil exécutif, & le font remplacer par le premier lieutenant-colonel du 73^e. régiment.

Après avoir entendu la lecture de ces arrêtés, la convention les approuve: elle décrète que le général Miranda & le colonel du 73^e. régiment seront arrêtés & traduits à la barre; qu'un courrier extraordinaire portera le décret à l'armée, & que Dumouriez fournira des renseignemens sur la conduite de Miranda, particulièrement à Vanloo & à Maëtricht.

(*La suite à demain*).

Avis concernant l'exploitation des terres situées dans le comté de Montgomery, état de New-Yorck, & mises en vente par actions.

La compagnie de New-Yorck tiendra sa première assemblée le mardi 26 du courant à cinq heures après-midi, chez le citoyen Chaffanis, rue de la Juifienne, n^o. 20.

On prévient le public qu'il ne reste qu'un très-petit nombre d'actions à livrer.